



EXAMEN PRÉALABLE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (A.N.C.)

Cadre réservé à la Mairie	Type de dossier: DP <input type="checkbox"/> / PA <input type="checkbox"/> / PC <input type="checkbox"/> N°..... Reçu en mairie le:
------------------------------	--

Cadre réservé au SPANC	Dossier SPANC N°:reçu le: Nature du projet : Permis de construire <input type="checkbox"/> / Déclaration de travaux <input type="checkbox"/> / Réhabilitation <input type="checkbox"/>
---------------------------	---

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire:

Adresse:

Téléphone: Courriel:@.....

Adresse du projet d'ANC (si différente de l'adresse du demandeur) :

Références cadastrales: Section: Numéros de parcelles: Commune:.....

Type de zonage: Zone de prévention des risques: OUI NON

(voir www.georisques.gouv.fr)

Vous envisagez de réaliser des travaux d'assainissement non collectif. Vous devez obtenir l'accord préalable du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, Campus des Trois Fontaines, BP 92, 05007 GAP Cedex.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné.
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site Internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Informations générales

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**.
- d'une demande de permis de construire **d'une construction existante** (transformation, agrandissement).
- de la réhabilitation ou la création d'une installation sans permis de construire.
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative.

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? OUI NON

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? OUI NON

Détail des éléments qui seront conservés :
.....
.....

Maison d'habitation individuelle

Nombre de logement:

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :))

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ? :

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Présence de toilettes sèches ? OUI NON

(Au sens de l'article 17 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j.)

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ? :

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? :personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? :EH

Mode d'alimentation en eau potable

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :
 Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Nature du sol à 1 m de profondeur :

Terre Sableux Roche calcaire Argile Marne Limons Alluvions / Éboulis

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF PROJETÉ

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers l'assainissement non collectif est interdit. Il doit être géré séparément des eaux usées et à l'intérieur de la parcelle.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

A – Dispositif de prétraitement et / ou traitement primaire (Appareils munis de trappes établies au niveau du sol) (ventilation hors combles, diamètre 100mm conseillé)

Fosse toutes eaux volume :m³

Pré filtre volume :m³

Bac à graisse⁽¹⁾ volume :m³

⁽¹⁾ Recommandé si la longueur entre la sortie des eaux usées et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 mètres.

Autre prétraitement agréé (précisez) :
.....

B – Dispositif de traitement secondaire (A placer au minimum à 35 m des sources, captages et puits) (A placer au minimum à 5 m des limites de propriété)

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m

Surface = m²

} Veuillez renseigner les
caractéristiques ci-dessous

Largeur = m

Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Largeur à la base = m

Surface = m²

Longueur au sommet = m

Largeur au sommet = m

Profondeur = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

FILÈRE AGRÉÉE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) :EH

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

- Par infiltration dans le sol en place
- Via le dispositif de traitement par épandage
- Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

- Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

- Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

- Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

- Réseau d'eaux pluviales

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

- Oui Non

Si oui, veuillez renseigner ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

- Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

La réalisation d'un **examen préalable à la mise en oeuvre d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire** afin de statuer sur le caractère conforme des dispositifs qui sont envisagés.

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- Le présent formulaire en double exemplaire, daté et signé,
- L'étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière à mettre en place, incluant l'étude de sol,
- Le plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème},
- Le plan de masse au 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle,
- La notice du constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages,
- Le cas échéant, **une autorisation de rejet et / ou de servitude de passage en domaine privé.**

Engagement du demandeur

Je m'engage à :

- Payer le coût du contrôle, sur réception du titre de recette de la Trésorerie Principale;
- Ne pas entreprendre les travaux **AVANT réception de l'AVIS FAVORABLE du SPANC**;
- Respecter le **projet d'assainissement en son entier tel que validé** par le service (emplacement de l'installation, sortie des eaux usées, dimensionnement...);
- Réaliser l'installation d'ANC, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC;
- Prévenir le SPANC, **7 JOURS OUVRÉS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX** pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.

Déclaration du demandeur

Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières de réalisation du contrôle :

Prestation	Renseignements délivrés	Coût (HT)
Contrôle de conception	Avis sur la conformité de la filière d'ANC prévue	

Tarif actualisable chaque année (TVA 10%)

À....., le.....

Avis du responsable du service de contrôle de l'assainissement non collectif

Avis favorable

Avis défavorable

Conformément à l'article R 431-16 du Code de l'Urbanisme

.....

.....

À....., le.....